

Règlement – Legends Ardennes Trail 2026

1. Organisation

Organisateur : Ultra Event

Épreuve : Legends Ardennes Trail (L.A.T.)

Dates : 1er et 2 mai 2026

Lieu de départ : Communiqué avec les parcours

Lieu d'arrivée : Ocquier

2. L'épreuve

Le/La participant·e inscrit·e au L.A.T doit réaliser le parcours choisi à son rythme dans un temps maximum :

- 100 km : 20 heures
- 60 km : 13 heures
- 30 km : 8 heures
- 20 km : 4 heures
- 15 km : 3 heures

3. Conditions d'inscription

L'épreuve est ouverte à toute personne de plus de 18 ans au moment de l'inscription et acceptant le présent règlement.

Chaque participant·e doit :

- Être conscient·e de la difficulté du parcours
- Être préparé·e physiquement et mentalement
- Respecter l'environnement et les personnes
- Pouvoir gérer fatigue, douleurs, problèmes digestifs...
- Savoir affronter des conditions climatiques difficiles
- Maîtriser le français ou l'anglais

4. Annulation

Par l'organisation : remboursement moins 5 € en cas d'annulation.

Par le/la participant·e : annulation via la plateforme, sans justificatif.

5. Barrières horaires

Temps limites :

- 111 km : 20 h
- 63 km : 13 h
- 36 km : 8 h
- 20 km : 4 h
- 15 km : 3 h

Dépassement = abandon et prise en charge limitée.

6. Matériel obligatoire

- Minimum 1 L d'eau
- Nourriture pour 3 h
- GPS lisant fichier GPX (100 km)
- Lampe + piles
- Couverture de survie (100 km)
- Téléphone portable
- Veste 100 % imperméable 7000 SHM
- Gobelet personnel
- Sac d'allègement au KM 50 pour le 100 km

7. Secours et assistance médicale

En cas de problème : appeler le 112 puis informer le PC Course.

Les décisions médicales s'imposent au participant.

Les évacuations privées sont à charge du participant.

Document d'assurance obligatoire.

8. Assurance et responsabilité

Responsabilité civile assurée par l'organisation.

Le participant évolue sous sa propre responsabilité et doit respecter le Code de la Route.

Aucune responsabilité en cas de perte, vol ou dommages matériels.

9. Accompagnement et assistance

Assistance personnelle uniquement aux ravitaillements.

Base de vie au KM 50 pour le 100 km.

Liste des zones publiques : publiée le 15 avril.

10. Points de contrôle

100 km : 8 points

60 km : 5 points

30 km : 3 points

20 km : 1 point

11. Abandon

Le/la participant·e doit appeler le PC Course, rejoindre une barrière horaire ou un point de contrôle, et sera rapatrié·e sans délai garanti.

12. Droit à l'image

Toute participation vaut renonciation au droit à l'image.